Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900914-20260304-CCAS_2026_03-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE KERLOUAN

C.C.A.S.

D N°1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt six
Le quatre mars à dix-huit heures trente, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian COLLIOU et la vice-**présidence de Marie Jo GAC**

Étaient présents : tous les délégués en exercice

- **Etaient excusés** : Jean HABASQUE qui a donné procuration à Manon MORVAN, Sylvie THIEBAUT, Gilberte DROFF

- **Etait absente** : Manon MORVAN

Secrétaire de séance : Catherine LAMOUR

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale le Compte Financier Unique (CFU).

Ce document budgétaire et comptable est établi, à la clôture de l'exercice, à la fois par l'ordonnateur et par le comptable. Il se substitue au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.
La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public, dans le respect de leurs prérogatives respectives.

A la clôture de l'exercice 2025, le CFU du budget du CCAS fait apparaître un résultat cumulé de 9 131.85 € se décomposant comme suit :

	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE
	DÉFICITS	*EXCÉDENTS*	*MANDATS EMIS*	*TITRES EMIS*	*DÉFICITS*	*EXCÉDENTS*
FONCTIONNEMENT	-	14 562.79	21 772.85	15 394.51	-	8 184.45
INVESTISSEMENT	-	947.40	2 000.00	2 000.00	-	947.40
RÉSULTAT	-	15 510.19	23 772.85	17 394.51	-	9 131.85

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900914-20260304-CCAS_2026_03-DE

Après présentation des écritures découlant de l'exécution du budget et des décisions modificatives qui s'y rattachent, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le CFU 2025 du Centre Communal d'Action Sociale est mis au vote avec les résultats précités.

Monsieur le Président ne participant pas au vote pour l'adoption du CFU, la présidence de séance étant alors tenue par Marie Jo GAC, après en avoir délibéré, le CFU 2025 du Centre Communal d'Action Sociale est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président

Christian COLLIOU

